



CESP

CINEXPERT

SYNTHESE DE L'AUDIT



NOVEMBRE 2022

Centre d'Etude des Supports de Publicité

55, rue Anatole France 92300 LEVALLOIS-PERRET - Tél. : +33 1 40 89 63 60

SIREN : 775 690 589 – Code APE : 741 E – Association Loi 1901 – TVA Intracommunautaire FR 69 775 690 589

SYNTHESE DE L'AUDIT CINEXPERT

ETUDE DE CADRAGE

Vertigo réalise l'étude de référence de la mesure d'audience du cinéma : CinExpert. Ce dispositif se décline en deux volets, l'étude de cadrage annuelle et des études hebdomadaires. L'étude de cadrage annuelle, réalisée par Le Terrain, permet de connaître la pénétration du média cinéma, la structure du public et les habitudes de fréquentation cinéma du public de l'année N-1. Les études hebdomadaires, réalisées à l'aide du panel Dynata, permettent quant à elles la qualification du profil du public du cinéma et des films chaque semaine, en fonction des différentes sorties en salles.

Ces deux volets ont été audités pour la première fois en 2021. En 2022, le CESP s'est concentré sur la réalisation de l'étude de cadrage. Le présent audit porte ainsi sur la méthodologie, la collecte des données, la qualité des échantillons, le traitement des informations recueillies et les résultats de l'édition 2022. Il s'appuie sur la documentation fournie par Vertigo et le suivi du terrain réalisé par le CESP.

Par ailleurs, le CESP a mis en place un groupe de travail réunissant des membres de son Comité Scientifique et le management de Vertigo dans le but de mettre en œuvre les recommandations de l'audit 2021 et ainsi améliorer la qualité du dispositif.

Le Comité Scientifique du CESP considère que l'étude de cadrage du dispositif CinExpert est satisfaisante, plus particulièrement en ce qui concerne :

- Le dispositif facilement acceptable (contenu et durée du questionnaire), comme en témoigne le taux de participation élevé
- L'intégration d'une base de numéros de téléphone fixe en complément de la base de numéros de mobile
- La réalisation du terrain et les conditions de passation des questionnaires

Le CESP émet des réserves sur :

- La non-utilisation de données officielles pour définir l'objectif théorique d'individus avec enfant(s) de 3 à 14 ans au sein du foyer
- L'absence de protocole strict en termes de nombre de tentatives d'appel
- L'absence de redressement des individus vivant dans un foyer composé d'enfant(s) de 3 à 14 ans à la suite de la sur-représentation volontaire de cette population via la méthode des quotas

Le CESP recommande le changement nécessaire suivant :

- Fonder l'objectif théorique d'individus avec enfant(s) de 3 à 14 ans au sein du foyer sur des données publiques officielles disponibles auprès de l'INSEE
- Définir un protocole strict concernant les tentatives d'appel, pouvant être de 3 voire de 2 tentatives pour chaque numéro appelé
- Redresser l'échantillon selon la part d'individus vivant dans un foyer composé d'enfant(s) de 3 à 14 ans, pour ne pas sur-représenter cette population

Le CESP suggère également les améliorations suivantes :

- Limiter l'utilisation de bases qualifiées pour la réalisation de l'étude, altérant la représentativité de l'échantillon, en privilégiant le suivi d'un quota de façon stricte
- Ne pas redresser des cellules dont l'effectif est inférieur à 50, en les regroupant si besoin avec d'autres modalités

Le CESP souligne que cet audit repose sur une relation de confiance à l'égard des éléments communiqués par Vertigo et Le Terrain. Le CESP remercie Vertigo et Le Terrain pour leur coopération tout au long de la conduite de cet audit.

Le Comité Scientifique

Le 8 novembre 2022

